Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 029-212901110-20251211-2025_72-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 11 DECEMBRE 2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-cinq, le 11 décembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 4 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Eric Pennec, Maire.
Présents : Eric Pennec, Gilbert Le Menn, Josée Falc'hun, Stéphane Riou, François Kerboul, Francis Moine, Bernard Torchen, Françoise Le Borgne, Gwénola Beyer, Marc Bodennec, Cyril Vourch, Noémie Quéré, Séverine Guéguen.
Excusée : Anne-Sophie Le Goff donnant procuration à Françoise Le Borgne.
Absente : Dominique Déroff
Secrétaire de séance : Francis Moine

N°2025-72

TARIFS MUNICIPAUX 2026

Suivant l'avis des commissions thématiques, Stéphane Riou présente les tarifs applicables au 1er janvier 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu *le code général des collectivités territoriales, notamment l'article 2121-9*
Vu *le code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment l'article 2125-3*
Vu *la délibération 2024-67 du 12 décembre 2024 sur les tarifs municipaux 2025*

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Valide les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2026 (annexe).***
- ***Autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
14	/	/

Le Maire
Eric Pennec

Le secrétaire de séance
Francis Moine